



Commune de CREVIN  
Département d'Ille-et-Vilaine

**DECISION DU MAIRE**  
**N° 2024-03**

**Vente de métaux**  
**DELAIRE FERS ET METAUX**

Monsieur le Maire de CREVIN,

Vu les articles L2122-22 et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°2020/04/005 du Conseil municipal en date du 27 mai 2020, donnant délégation au Maire pour décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros ;

Considérant la récupération de métaux effectuée à l'occasion de divers chantiers communaux ;

Vu l'accord de l'acquéreur,

**DECIDE**

Article 1 : Les différents métaux récupérés à l'occasion de divers chantiers communaux sont vendus à la société spécialisée DELAIRE Fers et Métaux, sise 7-9 rue de l'Erbonnière, BP 41809, à CESSON SEVIGNE (35518).

Article 2 : Le montant total de la vente est de 115,90 € HT :  
- 0,068 t x 800 € - 0,031 t x 500 €  
- 0,280 t x 160 € - 0,006 t x 200 €

Article 3 : La présente décision sera inscrite au registre des délibérations du Conseil municipal et sera publiée et affichée conformément à la réglementation en vigueur.

Une copie sera adressée à Monsieur le Préfet du Département d'Ille-et-Vilaine.

A CREVIN, le 26 mars 2024

Le Maire,  
Daniel GENDROT



Envoyé en préfecture le 26/03/2024

Reçu en préfecture le 26/03/2024

Publié le **26 MARS 2024**

ID : 035-213500903-20240326-202403-AU